

Tensions entre Lacs-3 et Vo-2: le maire de Togoville s'exécute au sujet du Lac-Togo



Une petite tension couvait depuis des mois entre les communes de Lacs 3 (Agbodrafo) et Vo 2 (Togoville). Les incompréhensions portaient sur [la gestion de la pêche](#) sur le Lac Togo, un patrimoine commun à ces 2 municipalités. Après être sommé par ses supérieurs hiérarchiques, le maire Kokou Messan Gnavo de Togoville s'exécute et interdit un certain nombre de pratiques aux pêcheurs de sa commune.

Depuis quelques mois, les pêcheurs de la commune d'Agbodrafo étaient empêchés de continuer certaines pratiques de pêches artisanales sur le Lacs Togo. La raison fondamentale évoquée

est que ces pratiques ont des effets néfastes sur le peuplement des poissons avec la capture importante de juvéniles.

Et alors que les pêcheurs de Lacs 3 se sont exécutés, leurs compères de la commune de Togoville poursuivaient les mêmes pratiques avec l'onction du maire Kokou Gnavo. Selon les informations, ce dernier continuait de percevoir les taxes sur ces activités menées par les pêcheurs de la commune.

Pendant ce temps, les pêcheurs de Lacs 3 ne cessaient de critiquer les responsables de leur commune. Ils ne comprenaient pourquoi des activités qui leur sont interdites étaient en cours de l'autre côté, dans la commune voisine de Vo 2.

Cette situation a créé une petite tension entre les deux communes. Et selon nos informations, la Commune de Lacs 3 a dû remonter l'information au [ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière](#).

Les mêmes sources précisent que le département de Edem Kokou Tengue a saisi à son tour le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement du territoire, Payadowa Boukpassi pour rappeler le maire Kokou Gnavo à l'ordre.

Le maire de Togoville entend raison

Et c'est le ministre Boukpassi aurait adressé au maire de Togoville une lettre dans laquelle il transmet le message de son collègue ministre de l'économie maritime pour le sommer de faire cesser ces pratiques.

Finalement, Messan Kokou Gnavo s'exécute et publie un communiqué lundi pour interdire les pratiques incriminées sur le Lac-Togo.

Pour les pratiques en question, il s'agit de l'implantation

d'Acadja, l'usage du filet Amédokpokonou et le piège à crevette Gbagbaloulou.

« Ces pratiques sont prohibées par le plan de gestion des pêcheries du système lagunaire élaboré en 2015 par le gouvernement. Ils ont des effets néfastes sur le peuplement avec la capture importante de juvéniles », a-t-il indiqué.

Partant, le maire de Togoville exhorte les pêcheurs de sa commune à se conformer à la présente disposition dont il dit attacher du prix au respect scrupuleux. Précisant par ailleurs : « Tout contrevenant à cette disposition sera sanctionnée conformément à la législation en vigueur ».

Une décision saluée à l'autre rive du Lac-Togo et qui pourra mettre fin aux tensions observées dernièrement.